

Aide aux entreprises du Grand Est pour attirer et fidéliser les salariés

ANACT

Dépôt avant le 4 avril 2025.

Présentation du dispositif

Cet appel à projets a pour objectif d'aider les entreprises frontalières du Grand Est à attirer et fidéliser les travailleurs en améliorant leurs conditions de travail. Face à la concurrence des pays voisins, il est nécessaire de renforcer l'attractivité des entreprises locales en intervenant sur des thèmes comme la prévention des risques professionnels, l'intégration, ou l'égalité professionnelle.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Entreprises et associations de moins de 300 salariés, organisations professionnelles, syndicats, et acteurs territoriaux de l'emploi et de la formation situés dans le Grand Est.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets doivent viser à améliorer les conditions de travail, intégrer les salariés dans des projets de transformation numérique ou écologique, et promouvoir l'égalité professionnelle.

— Dépenses concernées

Amélioration des conditions de travail, prévention des risques professionnels, intégration des salariés, et promotion de l'égalité professionnelle.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Une enveloppe financière globale de 330 000 euros est dédiée à cet appel à projets.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes se font en ligne via le portail démarches-simplifiées.fr. Il est recommandé de déposer une note d'intention avant le 20 janvier 2025 pour bénéficier du soutien technique de l'Aract Grand Est.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 300 salariés.

Organisme

ANACT

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

- **Accès aux contacts locaux**
Web : [www.anact.fr/...](http://www.anact.fr/)

Déposer son dossier

- <https://www.demarches-simplifiees.fr>